

# La Gouvernance universitaire

## L'Institut sur la gouvernance

L'Institut, sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, rattaché au HEC et à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, a publié récemment (septembre 2007) un rapport sur la gouvernance des universités au Québec. Les intentions exprimées ont l'avantage cette fois d'être très claires.

Après un survol, plus que sommaire et sans nuance, de la situation actuelle dans les universités, les auteurs de l'étude, dont plusieurs recteurs ou ex-principaux d'université, recommandent essentiellement d'accentuer la présence des représentants socio-économiques dans les conseils d'administration des universités, de leur confier plus de pouvoirs, de simplifier la procédure de désignation des recteurs et, surtout, de demander aux institutions universitaires de faire des redditions de comptes complètes et transparentes.

Pour les besoins du texte d'aujourd'hui, nous nous attarderons plus particulièrement à la recommandation d'accroître le nombre de « membres indépendants » au conseil d'administration des universités.

## Des administrateurs indépendants?

Les auteurs constatent que les conseils d'administration des universités québécoises comptent, en moyenne, une vingtaine d'administrateurs (13 à l'UQTR). Les conseils sont composés de membres internes (gestionnaires, professeurs, chargés de cours, étudiants...) et de membres externes (représentants des milieux socio-économiques, représentant des diplômés, représentant des collègues.). L'Institut constate aussi, avec étonnement semble-t-il, que seulement cinq universités sur quatorze possèdent des conseils d'administration composés à plus de 60% de membres externes qu'elle qualifie « d'indépendants ». À l'UQTR, les membres externes (5) représentent 38 % du conseil.

Est-ce que le développement des universités au cours de la dernière décennie justifie une telle recommandation?

Prenons le raisonnement à l'inverse. Au début des années 1990, le ministre de l'Éducation de l'époque, Claude Ryan, modifie

**Michel Volle**

professeur au Département de psychologie et président du SPUQTR



**L**a gouvernance dans les institutions publiques et privées est un thème de plus en plus à la mode. Les scandales boursiers à la ENRON, TYCO, WorldCom, aux États-Unis et Norbourg, MountRoyal, au Québec ont souvent servi de déclencheur pour regarder d'un peu plus près les modes de gestion de ces organisations. Le Gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté une loi (53) sur la gouvernance des sociétés d'État. On ne sait toutefois pas toujours ce que recherchent vraiment ceux et celles qui veulent revoir la gestion des organisations.

Les visées immobilières des universités montréalaises et la déroute financière de l'UQAM ont rapidement tourné les réflecteurs de la gouvernance vers la gestion des universités québécoises. La ministre des finances, Mme Monique Jérôme-Forget a d'ailleurs annoncé le dépôt d'un projet de loi limitant passablement l'autonomie financière des universités.

la loi de l'Université du Québec afin de faire une plus grande place aux représentants des milieux socio-économiques, et ce, au détriment de la représentation professorale. Depuis, les universités se sont massivement bureaucratisées, le nombre de professeurs a radicalement chuté, le nombre d'activités d'enseignement et de programmes a été réduit, les erreurs de gestion ont fait souvent les manchettes et les dérives immobilières se sont multipliées. Vous me direz que les présidents des conseils, qui sont choisis parmi les membres socio-économiques, et les conseils d'administration ne sont pas les seuls responsables des grandes orientations des universités. Vous avez tout à fait raison.

On peut toutefois croire que si ces membres externes dit « indépendants » étaient plus au fait du fonctionnement des universités et moins soumis aux orientations des gestionnaires, ils n'appuieraient pas systématiquement et aveuglément les recommandations de ces derniers. Où étaient-ils tous ces administrateurs « indépendants » quand le Recteur Roch Denis déposait ces projets pharaoniques pour l'UQAM et qu'il les justifiait par une comptabilité pour le moins inventive?

Le développement du réseau universitaire québécois des dernières années ne justifie aucunement d'accroître la présence des représentants des milieux socio-économiques dans les conseils

d'administration des universités. Ce serait plutôt l'inverse qu'il faudrait faire.

### **Tradition universitaire**

Les auteurs veulent aussi revoir le processus de sélection des recteurs et des principaux d'université. On comprend surtout qu'ils trouvent beaucoup trop lourds les mécanismes qui prévoient la consultation de la communauté universitaire et, plus particulièrement, celle des professeurs dans le choix des dirigeants qu'ils voient plutôt comme le choix d'un PDG d'entreprise. Cela irait à l'encontre de la tradition universitaire millénaire qui veut que les pairs choisissent parmi eux celui ou celle qui accepte, pour un certain temps, de s'occuper des questions d'intendance aux bénéficiaires de l'institution, des étudiants et de ses collègues.

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) organisa un séminaire sur la gouvernance des universités. Plusieurs panelistes ont dénoncé les recommandations de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. Le Conseil supérieur de l'éducation doit bientôt émettre un avis sur la gouvernance des universités. Espérons qu'il y mettra un peu plus de rigueur et qu'il évitera le biais évident que l'Institut n'a pas su éviter considérant la composition du groupe de travail.

## **Que se passe-t-il aux ressources humaines de l'UQTR?**

- § Le mandat du Vice-recteur aux ressources humaines se termine le 25 novembre prochain;
  - § La personne en poste devait, 240 jours avant la fin de son mandat, signaler son intention ou non de solliciter un renouvellement;
  - § Selon la *procédure de renouvellement de mandat d'un cadre supérieur de l'UQTR*, le Conseil d'administration de l'UQTR doit signaler à ce dernier, six mois avant la fin, si son mandat est renouvelé ou non;
  - § La même procédure prévoit que le Recteur doit tenir une consultation auprès d'un certain nombre de personnes, des associations et des syndicats afin de connaître leurs appréciations du travail de la personne en poste et sur la pertinence de renouveler ou non son mandat;
  - § Le 19 juin 2006, le Conseil d'administration de l'UQTR a formé le comité qui doit évaluer le mandat du VRRH. Le conseil demanda également au comité d'établir les modalités qui permettront à l'avenir d'évaluer le travail des cadres supérieurs de l'UQTR lorsque vient le moment de renouveler les mandats;
  - § Le 19 février 2007, ledit comité a déposé au conseil d'administration une procédure d'évaluation des mandats des cadres supérieurs. **Il n'a toutefois rien recommandé concernant l'évaluation du mandat actuel du VRRH;**
  - § Le 28 août 2007, le Syndicat s'informa auprès du Secrétariat général du cheminement de la procédure pour le renouvellement du mandat du VRRH et du moment où se tiendra la consultation. Pas encore de réponse!
  - § Comme la consultation pour le renouvellement du mandat du Vice-recteur aux ressources humaines devait se tenir avant que le Conseil d'administration ne formule une recommandation sur le renouvellement (six mois avant la fin du mandat), il est bien évident que la Direction de l'Université et son Secrétaire général, qui est aussi le Vice-recteur aux ressources humaines et le responsable des affaires juridiques, n'ont pas respecté la politique de l'UQTR et les délais prescrits.
- Que fait-on maintenant?

### **Dernière heure :**

**Lors du Conseil d'administration du 22 octobre, M. André G. Roy, a donné sa démission comme vice-recteur aux ressources humaines.**

# Les universités comme promoteur immobilier

**Claude Genest**

professeur au Département des sciences humaines, section géographie, vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR et membre du Conseil d'administration de l'UQTR



- § 4 salles d'apprentissage par problème
- § 1 salle d'examen de 64 places
- § 1 salle de vidéoconférence.

## Un pavillon multidisciplinaire en santé

C'est en décembre 2005 que le Comité exécutif de l'UQTR est saisi, pour la première fois, d'un projet de construction d'un pavillon multidisciplinaire en santé. On autorisa alors le VRAF (Vice-recteur administration et finances) à faire des appels de services auprès des professionnels (ingénieurs-architectes). En janvier 2006, on arrête toutefois les démarches devant l'incertitude des sources de financement. En mars, le VRAF annonce la relance du projet : « *Selon les disponibilités budgétaires déjà acquises pour médecine et sciences infirmières ainsi que les sommes probables pour le programme d'ergothérapie, les deux premiers niveaux du bâtiment seraient pleinement financés. Pour garantir le troisième niveau, un financement à même le budget d'investissement de l'UQTR, possiblement amorti sur 10 ans, serait requis* » (CA-20 mars 2006).

En avril 2007, le Conseil d'administration attribue le contrat des professionnels (1M \$) pour un projet où les coûts estimés s'élèvent à 8,6M \$.

## Le financement du projet

Pendant longtemps, la Direction parle d'un projet de 9M \$ (avril 2006) : 3M \$ par étage pour un pavillon de 3 étages.

Au mois d'août 2007, le projet, suite à l'appel de propositions, est rendu à 11,1M \$ et le mois suivant à 11,9M \$, (prix valable jusqu'au 9 octobre. Il en coûtera plus cher par la suite) auxquels il faut ajouter 742 000 \$ de mobilier et appareillage.

Les sources de financement annoncées sont :

§ MELS (dont 2,1M\$ pour la médecine)	6,9M \$
§ Récupération des taxes	812 517 \$
§ Contribution de la Société immobilière de l'UQ	2M \$
§ Contribution UQTR	2M \$

La contribution de la Société immobilière de l'UQ provient des revenus générés par les logements étudiants se trouvant sur le campus trifluvien. Antérieurement, ces sommes étaient versées au budget régulier de l'UQTR. On peut donc dire que l'UQTR décide de renoncer à un revenu de 2M \$ dans son budget de fonctionnement pour l'affecter au budget d'investissement.

La contribution directe de l'UQTR provient du budget régulier d'entretien des bâtisses (296 000 \$) et du surplus appréhendé de l'année financière 2006-2007 qui se terminait le 31 mai dernier. L'UQTR prévoit un surplus de plus de 7M \$ et propose d'en affecter une partie (1,8M \$) à la construction du pavillon de la santé. Il s'agit, encore, de sommes qui, normalement, auraient dû être investies dans le budget régulier de l'UQTR. L'UQTR utilise donc 4M\$ du budget de fonctionnement à des fins de constructions. Autant de sommes qui ne seront plus disponibles pour l'enseignement et la recherche.

**A**u cours de la dernière décennie, le campus trifluvien s'est radicalement transformé. On a vu surgir du sol un grand nombre de nouveaux pavillons : Complexe sportif, pavillon de chiropratique, centre intégré de pâtes et papiers, centre de recherche sur l'hydrogène, agrandissement du CAPS, pavillon de la podiatrie, pavillon des PME, etc.

Dans le plan quinquennal des investissements universitaires 2007-2012 de l'UQTR, déposé en janvier 2007 au conseil d'administration, apparaissent trois autres projets immobiliers majeurs :

- § L'agrandissement du pavillon Ringuet phase II pour 3,1M \$
- § L'agrandissement des ateliers pour un peu moins de 1M \$
- § Le pavillon de la vie universitaire pour 3,8M \$.

Dans le plan quinquennal 2006-2011 apparaît aussi le projet de pavillon de la santé au coût de 12,3M \$. Ce projet était identifié comme étant conditionnel à la fermeture du pavillon Robert-Lionel Séguin. Étrangement, ce pavillon de la santé n'était plus inscrit au plan quinquennal 2007-2012.

C'est toutefois ce projet qui a défrayé l'actualité universitaire au cours de la dernière année.

## La médecine à l'UQTR

On parle de l'arrivée de « la médecine » à l'UQTR depuis la fin de 2003.

Un premier protocole est signé avec l'Université de Montréal en avril 2004. L'UQTR doit dispenser l'année préparatoire (40 crédits répartis dans plusieurs départements) aux étudiants qui souhaitent s'inscrire en médecine, mais qui ne disposent pas de la formation adéquate pour répondre aux exigences de l'Université de Montréal. On parlait alors de 24 étudiants par année.

En mai 2006, un nouveau protocole est signé. L'UQTR s'engage à offrir les cours « *de type au choix* » à la cohorte de 32 étudiants inscrits au programme de médecine.

Les subventions du Ministère, les frais de scolarité et les frais afférents sont versés à l'Université de Montréal qui remet à l'UQTR une somme d'environ 100 000 \$ par année.

Les engagements de l'UQTR inscrits au protocole, en ce qui concerne les infrastructures et les aménagements immobiliers, se résument ainsi :

- § Un local de travail pour 2 professeurs
- § Un local pour les étudiants

Il faut aussi souligner que, suite à l'aventure désastreuse de l'UQAM dans des investissements immobiliers inconsidérés, le ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport (MELS) oblige maintenant les universités à signer un protocole dans lequel ce dernier se dégage complètement de l'obligation du financement des dépenses supplémentaires. L'UQTR devra assumer seule les dépassements de coûts, si nombreux et si fréquents, dans ce genre de projet. Le MELS va encore plus loin et spécifie que si le projet est moins dispendieux que prévu, il révisera à la baisse sa contribution.

Au moment de l'attribution du contrat, en septembre, on y précisait que si les travaux ne débutaient pas en octobre cela pourrait entraîner des coûts supplémentaires. De toute façon est-il arrivé souvent dans les grands chantiers de construction des dernières années que les projets se terminent aux coûts initialement prévus?

### **Faculté de médecine de l'UQTR?**

Considérant le nombre d'étudiants inscrits en médecine et la construction d'un nouveau pavillon de 10M \$ sur les terrains du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, on pourrait s'interroger sur la pertinence de construire un pavillon de la santé à l'UQTR pour accueillir en partie les mêmes étudiants.

Au cours des dernières années, la Direction de l'UQTR a déposé au conseil d'administration plusieurs documents sur le financement du projet. Toutefois, le moindre document ne fut jamais déposé, ni au Conseil ni à la Commission des études, sur la pertinence académique d'un tel pavillon.

Les étudiants inscrits à la faculté de médecine de l'Université de Montréal suivront leur formation au centre hospitalier régional et seront très peu présents sur le campus de l'UQTR, si ce n'est que pour utiliser la bibliothèque et les services communs. D'ailleurs, est-

ce que les médecins accepteraient que leurs futurs collègues étudient dans la même université que les chiropraticiens? Est-ce que le nombre d'étudiants en médecine qui fréquenteront l'UQTR est suffisant pour justifier l'investissement de plusieurs millions dans du béton quand l'enseignement et la recherche en manquent cruellement?

La pertinence académique de la construction d'un tel pavillon reste encore à faire.

### **Dernière heure**

**La Direction de l'UQTR a annoncé publiquement, avant d'en faire part au Conseil d'administration, que le gouvernement songeait à revoir son niveau d'investissement dans la construction du pavillon de la santé.**

**Il s'agit d'un manque à gagner potentiel de 2,1M \$.**

**La Direction mentionne qu'elle doit revoir le projet.**

**La tentation sera forte de puiser dans les surplus financiers de l'année 2006-2007 (plus de 7M \$, semble-t-il) pour compenser le retrait du gouvernement.**

**En collaboration avec Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires du SPPUQTR**

## **Il manque deux doyens à l'UQTR**

Au moment de la réorganisation administrative de l'enseignement et de la recherche, le Conseil d'administration avait convenu de la création de trois postes de doyen : doyen des études de premier cycle, doyen des études de cycles supérieurs et doyen de la gestion académique des affaires professorales.

Le poste de doyen des études de premier cycle a été pourvu, en juin dernier, par la nomination du professeur Sylvain Delisle du Département des mathématiques et d'informatique.

Pour les deux autres postes de doyen, la Direction avait alors invoqué la nécessité de pourvoir le poste de vice-recteur aux études de cycles supérieurs et de la recherche avant de procéder.

Le 18 juin, le Conseil d'administration a nommé la professeure Lucie Guillemette comme vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche.

On aurait donc pu croire que la Direction s'empresserait à l'automne d'afficher les postes afin de recruter rapidement les deux autres doyens.

Cela est d'autant plus urgent qu'il peut y avoir plusieurs mois entre le moment où les postes sont affichés et celui où les personnes sont embauchées.

Espérons que la Direction procédera ainsi lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 22 octobre prochain.

**La Direction a affiché les postes vendredi le 19 octobre.**

# Ailleurs dans le réseau universitaire



## L'Université de Lyon débusque les étudiants plagiaires

Edition du 02/10/2007 - par

[Véronique Arène](#) Le monde informatique

### Des choix d'études moins payants

Isabelle Maher Le Journal de Montréal 22/09/2007 11h06

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à fréquenter les universités, révèle une étude... Mais elles choisissent les secteurs les moins payants.

On savait que les filles étaient plus nombreuses que les gars à poursuivre des études universitaires, et Statistique Canada a scruté les données de 2003 pour tenter de comprendre pourquoi.

L'enquête s'est intéressée à la transition de près de 18 000 jeunes Canadiens de 15 à 19 ans. De ce nombre, 39% étaient des femmes inscrites à l'université, 26% étaient des hommes également inscrits à l'université, alors que les autres répondants ne poursuivaient pas d'études supérieures.

«Nous ne nous sommes pas fiés aux réponses qu'ils nous donnaient, mais nous avons plutôt examiné les faits», explique Marc Frenette, analyste responsable de l'étude.

Dans 45 % des cas, la présence majoritaire des filles à l'université s'explique par leurs bonnes notes. La seconde raison, observée dans 11% des cas, est le fait que les filles consacrent plus de temps que les gars à leurs devoirs: 41% d'entre elles passent plus de quatre heures par jour à étudier, contre 30 % des garçons.

Fait troublant, l'écart s'explique également par le fait que les parents insistent moins pour que les garçons fréquentent l'université qu'ils ne le font pour les filles. Ainsi, 70% des parents affirment vouloir que leur fille fréquente l'université, alors que 60% des parents souhaitent la même chose pour leur fils.

#### Des emplois moins rémunérés

Dans une autre récente étude de Statistique Canada, l'analyste Marc Frenette s'est interrogé sur les choix d'études des filles et des garçons ainsi que sur le salaire moyen chez les jeunes de 25 à 29 ans. Les résultats démontrent clairement que les secteurs où les filles sont majoritairement présentes à l'université sont les sciences sociales et l'éducation, alors que les secteurs les plus payants pour elles sont plutôt le génie et la santé.

Les garçons font des choix d'études plus «payants» que les filles, indique l'étude, puisqu'ils se dirigent majoritairement vers les secteurs de la santé, du génie, du commerce et de l'informatique.

Pour lutter contre la pratique du « copier/coller », les 12 établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Lyon se sont équipés d'un outil qui détecte automatiquement le plagiat dans les devoirs des étudiants.

Les étudiants ont aujourd'hui massivement recours au plagiat pour rédiger leurs travaux. Une enquête menée par l'Université de Lyon (plus de 100 000 étudiants) sur les comportements de documentation et de plagiat révèle ainsi que 4 jeunes sur 5 ont recours au « copier/coller ». Les répondants, majoritairement masculins, sont issus des filières scientifiques, notamment des écoles d'ingénieurs. Quant aux enseignants, ils sont 9 sur 10 à être confrontés au problème du plagiat sur Internet dans les travaux rendus par leurs élèves.

Pour lutter efficacement contre ce fléau, l'Université de Lyon, qui regroupe 12 grandes écoles et universités de la région, parmi lesquelles figurent des écoles d'ingénieurs comme l'Insa (Institut national des sciences appliquées) ou l'Université catholique, a choisi de s'équiper d'un logiciel anti-plagiat. Edité par Six degrés, Compilatio.net a été pensé pour répondre aux attentes de l'enseignement supérieur. L'outil indique le coefficient d'authenticité du document analysé et en identifie les passages douteux, en fournissant les sources probables. Ainsi, les travaux rendus par les étudiants sont analysés par leurs professeurs qui retrouvent les passages éventuellement copiés et peuvent dissuader les plagiaires.

Compilatio.net semble intéresser les établissements d'études supérieures et particulièrement les écoles d'ingénieurs. Ainsi, l'IFIPS, l'Institut de formation d'ingénieurs de l'Université Paris-Sud, et l'UFR- 6 Mitsic (Mathématiques, Informatique, Technologies, Sciences de l'Information et de la Communication) de Paris VIII, l'ont déjà adopté.



### Un nouveau regroupement universitaire international naît à Montréal

Montréal, le 12 octobre 2007 - Le Forum international des universités publiques (FIUP), un nouveau regroupement universitaire formé de 21 établissements provenant de quatre continents, sera officiellement inauguré le 11 oct., en présence d'une vingtaine de recteurs et délégués des universités membres, qui participeront à la cérémonie de signature du protocole de création, en présence de plusieurs invités des milieux universitaire, international et politique de Montréal.

## Caisse de retraite des profs: recours collectif de 100 M \$ à l'UdeM

12 octobre 2007 - 06h30

La Presse

[Rudy Le Cours](#)

Les membres du comité de placement de la caisse de retraite des professeurs de l'Université de Montréal, entre 1998 et 2000, vont faire l'objet d'un recours collectif d'une centaine de millions.

La juge Sylvie Devito de la Cour supérieure du Québec a autorisé mercredi l'exercice du recours collectif par le

Syndicat des profs de l'UdeM, qui représentera dans la cause les quelque 10 000 participants au régime de retraite.

Le régime a englouti une centaine de millions, par suite de cinq placements dans le fonds spéculatif américain Lancer Offshore.

«Le recours permettra d'établir jusqu'où va la responsabilité des membres d'un comité de retraite, de placement ou un de ses gestionnaires», précise en entrevue Me Marcel Rivest de l'étude Rivest Schmidt, procureur du syndicat dans cette affaire.

Dans une décision longue et étoffée, la juge Devito précise que l'exercice du recours devra établir si les membres du comité de placement «ont violé leurs devoirs fiduciaires» de respecter les politiques de placement, de procéder à la vérification diligente qui s'imposait et de saine diversification des placements de la caisse de retraite.

À cinq reprises, entre mai 1998 et avril 2000, le comité de placement, formé à un moment ou durant toute la période de MM.

Jean-Paul Gourdeau, André Chagnon, Raymond Chouinard, Yves Cloutier, Pierre-Paul Côté, Yves Lépine, Jean-Claude Delorme et Louis-Philippe Phaneuf, a investi dans Lancer Offshore un total de 99,6 millions.

Cette somme correspondait à peu près à 10% de la valeur de l'actif du régime, à l'époque. Le fonds Lancer Offshore était devenu le placement en actions le plus important du régime.

En 2003, le fonds Lancer Offshore a été gelé par la Securities and Exchange Commission, le gendarme des valeurs mobilières des États-Unis.

En 2004, le régime de retraite a intenté avec 86 investisseurs une poursuite de 550 millions contre Lancer, son président Michael Lauer, et certains de ses consultants dont la firme d'audit PriceWaterhouseCoopers, mais il y a peu d'espoir à attendre de ce côté.

Si le tribunal devait déclarer qu'il y a eu violation, alors, précise la juge Devito, il devra «condamner solidairement lesdits intimés à verser à la caisse de retraite» la somme de 99,6 millions «plus les intérêts au taux de rendement réel de la caisse de retraite».

Ils sont évidemment protégés par une police d'assurance en responsabilité civile.

S'il est vrai que les rendements ont été faibles en 2001 et surtout en 2002, la médiane des années subséquentes a dépassé les 10%.

MM. Delorme et Phaneuf étant décédés depuis, ils ne seront sans doute pas intimés dans le Recours qui sera présenté d'ici la fin de l'année, assure Me Rivest.

Il s'attend à ce que la cause ne soit pas entendue avant un an, compte tenu du rythme des travaux de la Cour.

## Nouvelles de la FQPPU

### Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université

**Commentaires (extraits) de la FQPPU au Rapport sur la gouvernance des universités du Québec publié par le Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).**

(...)

#### Des présupposés douteux sur la notion d'indépendance

Le Rapport dérape totalement en associant la notion d'indépendance au fait de provenir de l'extérieur de l'institution (enjeux et principes 5, 6, 8, 9). S'appuyant sur cette affirmation, le groupe de travail construit une argumentation en faveur de la domination des membres externes non seulement sur le conseil

d'administration mais également sur les comités essentiels à la recomposition des rapports de pouvoir dans les universités. Outre l'abolition de tout comité exécutif, on recommande la mise sur pied de trois comités - de vérification, de gouvernance et d'éthique, des ressources humaines - dont seuls les membres externes sont habilités à faire partie en raison de leur supposée indépendance.

Les personnes actives au quotidien dans la vie universitaire ont un intérêt évident à contribuer à l'accomplissement des missions universitaires et au bon fonctionnement de l'université. Elles sont doublement concernées par le bien de l'institution lorsqu'elles siègent au conseil d'administration de l'université. Elles le sont au moins tout autant que les membres externes recrutés afin de siéger au conseil d'administration d'une université. En entrant au conseil d'administration de l'université, ces derniers ne se départissent pas de leur expérience, de leurs valeurs personnelles, des valeurs de leur milieu d'appartenance. Bien malin celui qui pourrait affirmer qu'elles ne transportent pas aussi des intérêts reliés à leur provenance sectorielle. Faut-il dès lors emprunter la notion d'indépendance à une loi s'appliquant dans un contexte fort différent?

L'expérience révèle que le rapprochement entre les universités et le milieu des affaires prend des formes diverses dont celle du transfert des pratiques managériales qui le caractérisent. La participation de membres issus du milieu des affaires aux conseils

d'administration des universités et, comme le Groupe de travail le propose, leur participation exclusive aux comités clés de la gestion des universités ne feraient que hâter l'expansion des pratiques du secteur privé vers les universités (enjeu et principe 8). Pour bien ficeler le tout, il ne reste qu'à circonscrire le mode de nomination du « dirigeant » de l'université et à épurer les rapports entre les instances universitaires (enjeu et principe 10).

(...)

### **Une conception inusitée de la transparence**

Le rapport affirme sans vergogne à la page 9 que « La pratique de membres observateurs avec ou sans droit de parole, mais sans droit de vote, n'est pas conforme à une saine gouvernance ». Plus loin il réclame une reddition de comptes complète et transparente (enjeu et principe 12). Comment le fait de réclamer de pouvoir prendre des décisions à l'abri du regard de personnes directement concernées par le devenir de l'université est-il cohérent avec le fait de rendre des comptes de manière transparente? De quelle transparence s'agit-il ici?

La question est tout aussi troublante lorsqu'on affirme que « la confidentialité la plus complète » serait garante du recrutement des meilleures candidatures au poste de dirigeant d'établissement (enjeu et principe 11).

### **À qui sert la concentration du pouvoir telle que proposée par le Rapport?**

Le Groupe de travail traduit bien les visées d'une « nouvelle classe de gestionnaires », désireuse de faire main basse sur les universités.

À ceux-ci, la FQPPU rappelle que l'université est une institution plus complexe qu'une entreprise vouée à la production de diplômes et de savoirs commercialisables. Son rôle est de contribuer au développement global des personnes et de la société par le développement, la transmission et la critique des connaissances, des fonctions qui exigent d'être soustraites à l'asservissement de procédés mécaniques banalement calqués sur ceux de l'entreprise privée.

Sans le dire ouvertement, le Rapport sur la gouvernance des universités du Québec construit son argumentation sur une redéfinition de la mission fondamentale des universités, une orientation que la FQPPU rejette comme non avenue pour la préservation d'un système universitaire de qualité au Québec.

En guise de préalable à toute réflexion sur le gouvernement de l'université, nous posons plutôt la liberté universitaire, c'est-à-dire l'autonomie de l'université en regard des pouvoirs externes; la liberté académique, liberté de recherche et d'enseignement; la collégialité et, pierre angulaire, une définition de l'université comme service public. Nous appuyons donc l'indépendance, mais celle de l'esprit avant celle de la fonction. Nous croyons à la transparence, nourrie par la collégialité. Nous souscrivons à l'imputabilité, dans un sens qui dépasse la stricte comptabilité. Enfin, nous adhérons à la performance, à celle qui respecte les exigences de la connaissance.

Tout concourt, dans ce Rapport, à inscrire l'idée que l'université appartient à une oligarchie de hauts gestionnaires; la réalité est beaucoup plus complexe. Une université, croyons-nous, est, ou à tout le moins doit continuellement tendre à être un environnement prenant en compte chacune des « espèces » qui le composent : professeurs, chargés de cours, étudiants, personnel de soutien, administrateurs. Tous doivent contribuer, en vertu de leurs responsabilités propres, à la réalisation de l'idéal universitaire.

## **Nouveaux élus**

Lors de l'assemblée générale du 27 septembre dernier, les professeurs ont élu de nouveaux représentants au conseil d'administration de l'UQTR et au poste de vice-président aux affaires syndicales.



### **Représentante des professeurs au CA**

**Andrée-Claire Brochu**, professeure au Département des sciences de l'éducation. Membre de la Commission des études et déléguée syndicale.

Mme Brochu remplace la professeure Lucie Guilemette.



### **Représentant des professeurs au CA**

**Adam Skorek**, professeur au Département de génie électrique et de génie informatique.

M. Skorek remplace le professeur Jean-Claude Bernatchez qui termine son deuxième mandat de trois ans.



### **Vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR**

**Ismaël Biskri**, professeur au Département de mathématiques et d'informatique et représentant des professeurs à la Commission des études.

## Implication syndicale

Le Comité exécutif a toujours favorisé la participation des professeurs aux activités syndicales. Il s'agit sûrement de la meilleure façon de rester près de leurs préoccupations.

Le 25 mai 2006 dernier, le Conseil syndical adoptait une règle de désignation des représentants du Syndicat et des professeurs à différents comités syndicaux et universitaires.

Cette nouvelle procédure prévoit l'appel de candidature via le bulletin d'information. Le 25 octobre prochain, le Conseil syndical aura à confirmer la composition des différents comités syndicaux.

Ceux et celles qui souhaiteraient s'impliquer n'ont qu'à compléter le bulletin ci-joint et à le retourner au Secrétariat du Syndicat avant la prochaine réunion du Conseil syndical.

## Bulletin de mise en candidature

Je \_\_\_\_\_

du Département de \_\_\_\_\_

Appuyé-e par \_\_\_\_\_

du Département de \_\_\_\_\_ dépose ma candidature aux comités syndicaux suivants :

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

## Comités

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| Comité des services à la collectivité (CSC)   | <input type="checkbox"/> |
| Comité intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) | <input type="checkbox"/> |
| Comité d'études sur le fonds de réserve du Syndicat   | <input type="checkbox"/> |
| Sous-comité de l'IPUQTR sur l'analyse des budgets de l'UQTR                                 | <input type="checkbox"/> |
| Sous-comité de l'IPUQTR sur la qualité de vie à l'UQTR                                      | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel  | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel de gestion du stationnement   | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel des services alimentaires   | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel des non-fumeurs   | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel sur l'environnement à l'UQTR  | <input type="checkbox"/> |
| Comité paritaire de préparation à la retraite   | <input type="checkbox"/> |
| Comité paritaire d'accès à l'égalité à l'embauche   | <input type="checkbox"/> |

Compétez et retournez au Secrétariat du Syndicat, local 1119 Ringuet

# Plans d'action 2007-2008 du VREPCESA et du VRECSER

Lors de la récente Commission des études, les deux nouveaux vice-recteurs ont déposé leur plan de travail pour l'année 2007-2008.

Pour la nouvelle Vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et de la recherche (VRECSER), l'emphase est mise sur l'accroissement du financement de la recherche. Elle propose de multiplier les interventions auprès des professeurs afin que ceux-ci intensifient leurs activités de recherche. Elle propose aussi l'adhésion de l'UQTR à une société en commandite pour la valorisation (commercialisation) de la recherche.

Pour le Vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique (VREPCESA), il y a trois points de son plan de travail qui méritent d'être commentés.

## Commission spéciale multipartite

Tant dans le plan de travail du VREPCESA que de celui de la VRECSER ont fait référence aux recommandations de la Commission spéciale multipartite et des « pôles rassembleurs ».

Dans le plan d'action du VREPCESA, il y a même un point spécifique sur le sujet (1.2) intitulé « *Contribution à la réalisation des plans de développement des pôles rassembleurs identifiés par la Commission spéciale multipartite et approuvés par le Conseil d'administration.* »

À la lecture de ce point, on y apprend que « les pôles rassembleurs » ont produit leur plan de travail pour 2007-2008, qu'un comité doit les supporter pour la réalisation de leur plan, qu'il faudra les accompagner dans leurs projets touchant la programmation des études de premier cycle, qu'il faudra définir les moyens d'intéressement des professeurs à faire partie des pôles, qu'il faudra repositionner les programmes en fonction des pôles, etc., etc. Tout un programme en perspective.

La VRECSER ajoute qu'il faudra définir les besoins financiers des pôles et en ressources humaines, leurs attentes au niveau de l'international et établir le repositionnement des programmes de cycles supérieurs.

Pourtant, il faut rappeler que depuis l'adoption des recommandations de la Commission spéciale multipartite en décembre 2006, **la Commission des études n'a plus été saisie de l'avancement des travaux des pôles.** Du moins, les procès-verbaux n'en font aucune mention.

À la lecture de ces différents documents, on peut présumer l'impact majeur qu'aura l'implantation des « pôles rassembleurs » sur l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche à l'UQTR.

Pour l'instant, on pourrait avoir l'impression que les pôles se structurent et se développent en parallèle sans nécessairement informer la Commission des études des orientations prises. **Pourtant, n'est-ce pas le rôle de la Commission des études de s'assurer que le développement des « pôles rassembleurs » soit conforme aux attentes de l'ensemble de la communauté universitaire?**

## Cours en ligne

Le plan de travail du VREPCESA prévoit « *définir formellement les modalités de mise en ligne d'un cours et de la reconnaissance de son encadrement* ». Cet objectif confirme qu'il n'y a toujours pas, à l'UQTR, ce type de document. La convention collective des professeurs ne fait pas non plus référence aux cours en ligne.

L'UQTR offre pourtant depuis plusieurs années des cours en ligne et le plan de travail du VREPCESA annonce une accélération de l'offre. On parle même d'un certificat en traduction qui serait offert exclusivement en ligne.

Il faudrait donc inviter le vice-rectorat à établir, au préalable, les balises de l'offre de cours en ligne (comment comptabiliser le cours dans la tâche du professeur? Quels sont les droits de suite du professeur-concepteur? Quels seront les contingents? Etc.) avant de lancer l'UQTR dans une série de cours en ligne comme le prévoit son plan de travail.

## Décanat de la gestion académique des affaires professorales

Il s'agit d'un nouveau décanat créé lors de la réorganisation administrative de l'enseignement et de la recherche.

Selon l'organigramme de l'UQTR, ce décanat ne relève pas exclusivement du VREPCESA. Il doit faire le pont entre les deux vice-rectorats et est en lien direct avec le Rectorat.

On peut donc se surprendre qu'il n'y ait que le plan d'action du VREPCESA qui fasse mention du nouveau décanat.

Est-ce à dire que le futur Doyen de la gestion académique des affaires professorales n'aura pas à intervenir au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycle et au niveau de la recherche?

Il faut aussi se surprendre du rôle que le Vice-recteur semble vouloir faire jouer à ce futur doyen.

Plusieurs mandats concernent la compilation de données sur les étudiants ou les diplômés.

Pourtant dans la description du poste, on mentionnait que le doyen était *responsable du développement des ressources professorales et du soutien au fonctionnement des départements.*

On ajoutait :

- § Promouvoir la valorisation des ressources professorales;
- § Planifier, exécuter ou soutenir des plans, procédures ou politiques de gestion applicables à la carrière professorale;
- § Coordonner et superviser le volet académique des opérations relatives, notamment, à la répartition des postes de professeur, à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'évaluation, à la promotion, à la permanence accélérée, au régime de perfectionnement et sabbatique, au congé sans traitement, aux activités professorales extérieures;
- § Favoriser et soutenir, en complémentarité avec le vice-rectorat aux ressources humaines, les initiatives départementales en matière d'accueil, d'intégration et de perfectionnement.

§ Etc.

(AG)

# Pénurie de professeurs à l'UQTR

**Ismail Biskri**

professeur au Département de mathématiques et d'informatique, représentant des professeurs à la Commission des études de l'UQTR et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR

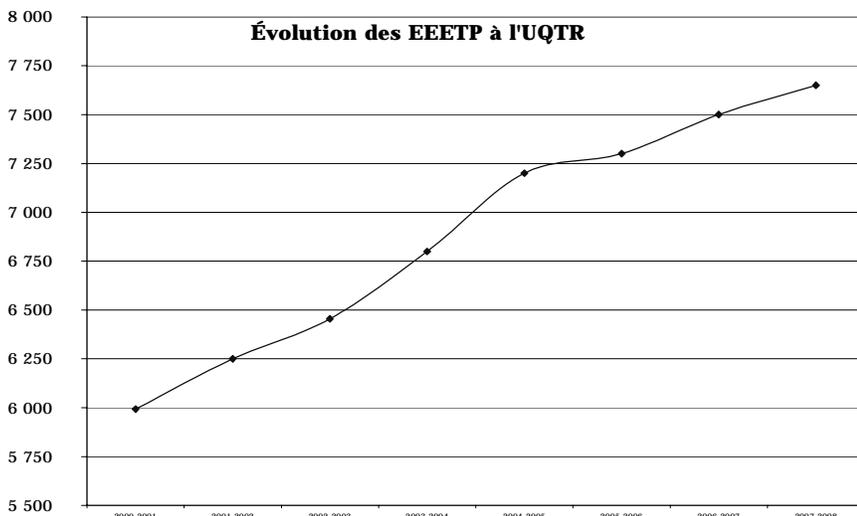


À chaque automne, la Commission des études et le Conseil d'administration adoptent la répartition des postes de professeur pour l'année suivante (en l'occurrence 2008-2009 qui débute le 1<sup>er</sup> juin 2008).

Les instances doivent alors évaluer le nombre de postes nécessaires pour faire face à la croissance du nombre d'étudiants, pour répondre aux projets de développement des départements, pour accroître la recherche universitaire, pour maintenir et améliorer l'encadrement des étudiants et pour respecter le plancher d'emploi prévu à la convention collective des professeurs.

## Augmentation du nombre d'étudiants

Depuis 2000-2001, le nombre de EETP (étudiant étudiante équivalent temps plein) à l'UQTR est passé de 6261 à 7650. Une croissance de 22 %. Le nombre de postes de professeur a pourtant été réduit de 355 à 344.



## Combien de professeurs pour faire le travail?

Au 1<sup>er</sup> septembre 2007 (à la fin de l'année 2007-2008), le campus trifluvien comptait 344 professeurs.

Il ne faut toutefois pas se faire d'illusion. Il n'y avait pas 344 personnes dans les salles de cours, dans les laboratoires de recherche et dans les départements pour assumer les nombreuses responsabilités des professeurs. Le nombre de 344 comprend les professeurs en retraite graduelle qui, la dernière année, n'assume que 25 % de leur tâche, les professeurs qui prennent leur retraite en recevant un montant forfaitaire et qui sont quand même comptés dans le plancher d'emploi (un an après leur départ), la vingtaine de professeurs en sabbatique et en perfectionnement, les professeurs qui se consacrent plus à la recherche et les professeurs qui assument des tâches administratives. Concrètement, sur le terrain, il n'y a guère plus de 300 professeurs qui encadrent quotidiennement les onze mille étudiants de l'UQTR. Ces derniers sont débordés et à bout de souffle depuis longtemps.

## Répartition des postes pour l'année 2008-2009

Pour l'année 2007-2008, le Conseil d'administration avait établi à 365 le nombre de professeurs nécessaires. En plus des 344 postes comblés, on retrouvait dans les départements 26,5 postes qui ont été attribués par le Conseil d'administration de l'UQTR, mais qui, pour diverses raisons, n'ont pas été pourvus par les départements (non-affichage du poste, difficulté à recruter un candidat, modification des priorités départementales, etc.) À ces postes déjà autorisés, les départements demandaient et justifiaient l'ajout de 25 nouveaux postes pour l'année 2008-2009.

En faisant l'addition du nombre de professeurs en poste (344), le nombre de postes déjà attribués (26.5) et le nombre de nouveaux postes demandés, l'UQTR aurait pu ainsi compter à son emploi 395 professeurs le 1<sup>er</sup> juin 2008. Voilà un nombre réaliste, mais encore insuffisant, considérant la croissance du nombre d'étudiants et les attentes de la Direction face au développement de la recherche à l'UQTR.

## Réduction du nombre de postes de professeur

Malheureusement, les recommandations de la Direction à la Commission des études pour l'année 2008-2009 ne vont pas dans le même sens que les demandes départementales.

Premièrement, le Conseil d'administration a décidé de réduire de 365 à 360 le nombre de postes

autorisés pour l'année 2008-2009. De plus, la Direction a recommandé à la Commission des études de rejeter 22 des 25 demandes départementales de nouveaux postes. Elle considère les demandes comme injustifiées. Depuis plusieurs années, la Direction ajoute de nouveaux postes au compte-gouttes : 3 en 2008-2009, 6 en 2007-2008, 4 en 2006-2007 et 7 en 2005-2006.

La Direction va encore plus loin et recommande de retirer aux départements 8,5 des 26,5 postes déjà accordés par les instances dans les années antérieures.

Pour 2008-2009, les départements pourront donc combler, selon la recommandation de la Direction, trois nouveaux postes et les 18 postes qui leur étaient déjà acquis. Rien pour corriger la pénurie de postes de professeur à l'UQTR.

La Direction tente non seulement de maintenir le nombre de postes au plus bas, mais elle veut aussi en contrôler l'affichage.

Selon les règlements de l'UQTR et la convention collective des professeurs, lorsque le Conseil d'administration de l'UQTR adopte la répartition des postes pour une année, les départements peuvent, **sans autre autorisation**, afficher les postes dans les journaux, former les comités de sélection et procéder à l'embauche.

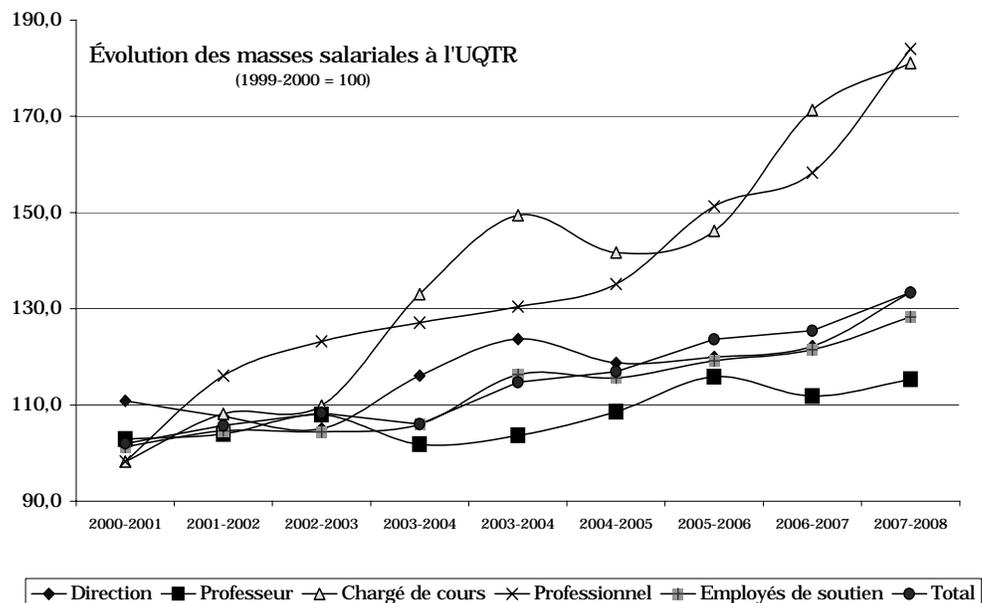
Pourtant, la Direction tente de convaincre les directions de département, individuellement ou en groupe, qu'il y a un ordre de priorité dans l'embauche des postes. Cet ordre de priorité permet de limiter les embauches au strict respect du plancher d'emploi (341 postes) et non de répondre aux besoins de l'Université en enseignement et en recherche. La seule préoccupation de la Direction est de ne pas dépasser le nombre de postes indiqué dans la convention collective sans tenir compte des besoins des départements.

## Pénurie de professeurs

Tout le monde s'entend (sauf la Direction de l'UQTR semble-t-il) pour reconnaître qu'il y a un manque de professeurs à l'UQTR. L'amélioration de la situation financière de l'UQTR devrait permettre l'ajout de nouveaux postes plutôt que d'investir la nouvelle marge financière dans la construction de nouveaux pavillons dont la justification académique reste à faire. Le problème vient du fait que la Direction voit le plancher d'emploi comme une « borne supérieure » qu'il ne faut surtout pas dépasser. Cela est tellement vrai, que la

Direction avoue ne prévoir au budget de l'UQTR que les sommes nécessaires pour l'embauche de seulement 341 professeurs et non les 360 permis par le Conseil d'administration.

La Commission des études, qui reste l'instance responsable de l'enseignement et de la recherche à l'UQTR, est tellement consciente du problème de la pénurie de professeurs qu'elle a rejeté la recommandation de répartition des postes pour 2008-2009. La Commission des études doit établir, selon les besoins des départements et les projets de développement de l'enseignement et de la recherche à l'UQTR, combien il faut embaucher de nouveaux professeurs. Pour les membres (étudiants, professeurs, chargés de



cours et cadres), la proposition de la Direction ne contenait pas suffisamment de postes pour répondre à ces besoins et la proposition de prioriser l'embauche n'apparaissait pas comme une procédure souhaitable.

## La Direction fait fi de la Commission des études

La Direction a simplement indiqué qu'elle ferait fi de l'avis de la Commission des études et recommanderait tout de même au Conseil d'administration d'adopter la répartition des postes pour 2008-2009. Les gestionnaires universitaires ont donc décrété qu'eux savaient ce qui était bon pour l'UQTR et que les assemblées départementales, les directions de département, la Commission des études, tous se sont simplement trompés.

**En collaboration avec Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires du SPPUQTR**

# Activité d'accueil pour la rentrée 2007

Depuis plusieurs années, le Comité des services à la collectivité (CSC) du Syndicat des professeurs et des professeures invitait les professeurs à un méchoui à la rentrée.

Pour 2007, le Comité exécutif avait convenu de modifier la formule en invitant les professeurs à déguster des produits régionaux.

Le changement semble avoir été apprécié car les professeurs furent nombreux à participer (plus d'une centaine) et les commentaires furent très positifs.

Nul doute que le CSC répétera l'expérience l'année prochaine en bonifiant la dégustation de produits régionaux.



Photos Alain Gamelin, SPPUQTR

## Crise financière à l'UQAM

La présidente du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec (SPUQ), Mme Michèle Nevert, et le 2<sup>ème</sup> vice-président, M. André Breton, ont présenté aux membres de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR et aux étudiants de l'AGE, la situation financière de l'UQAM et les conséquences quotidiennes sur l'enseignement et la recherche.



Les invités ont clairement signalé que les investissements inconsidérés de la Direction de l'UQAM dans la construction de bâtiments étaient à l'origine des problèmes.

Plusieurs intervenants ont fait le parallèle avec l'UQTR, où plusieurs projets de constructions sont financés, en partie, par des sommes provenant du budget de fonctionnement régulier de l'institution.

### Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2007-2008

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Pierre Baillargeon, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.